

Date de dépôt : 5 mai 2008

Rapport

de la Commission judiciaire et de la police chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Antonio Hodgers, Christian Bavarel, Sylvia Leuenberger, Esther Alder, Anne Mahrer et Stéphanie Nussbaumer visant à l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise

Rapport de M^{me} Mathilde Captyn

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission judiciaire et de la police a étudié la motion 1526 lors de sa séance du 17 avril 2008, en présence de M. Bernard Dupont, secrétaire adjoint (DI), et de M. Rémy Asper, procès-verbaliste. Qu'ils soient ici remerciés pour leur participation à nos travaux.

Audition de M^{me} Monica Bonfanti, cheffe de la police

D'une manière générale, M^{me} Monica Bonfanti a accueilli favorablement cette proposition. Elle a rappelé que depuis 2004 des étrangers détenteurs d'un permis C pouvaient s'inscrire à l'école de police, sous réserve de se naturaliser. Sur la base d'un récapitulatif chiffré (cf. annexes), elle constate que cette mesure n'a pas bénéficié d'un engouement particulier, susceptible de résoudre le problème de recrutement à la gendarmerie. Elle a expliqué par ailleurs que certains critères ont été adaptés pour lutter contre la pénurie de personnel. Le critère de résidence a notamment été supprimé et la formation a été uniformisée sur le territoire suisse. Il n'y a donc plus de formation spécifique à Genève. Le seul point délicat au sujet d'engagements éventuels de détenteurs de permis C aurait trait à la protection de l'Etat, les services de renseignements, car des conflits pourraient avoir lieu avec leurs pays d'origine. Mais ce domaine ne touche que 10 à 15 personnes au sein de la police, c'est donc un argument négligeable. De plus, des personnes

binationales sont déjà engagées et aucun problème particulier ne lui a été signalé. Elle indique que pour l'école 2008, 204 personnes ont déposé une candidature dont 21 détentrices de permis C. Après examen des dossiers, 125 candidats se sont présentés aux examens, dont 5 détenteurs de permis C. Le nombre de détenteurs de permis C est descendu à deux détenteurs de permis C engagés. M^{me} Bonfanti serait aussi en faveur de l'engagement d'étrangers qui ne seraient pas au bénéfice de permis C, par exemple des personnes ayant suivi la formation de la gendarmerie française. Elle relève enfin que l'engagement de policiers étrangers est variablement appliqué selon les pays ou les cantons, les cantons limitrophes étant plus ouverts à ce type de mesures. Elle indique n'avoir eu aucune difficulté aux Pays-Bas pour entrer dans le système judiciaire. Enfin, il ne semble pas y avoir un enthousiasme général sur la proposition au sein de la police, mais cela tend à s'amenuiser avec la possibilité de s'établir hors des frontières cantonales et la collaboration avec la police française.

Position des groupes

Le groupe des Verts estime que la situation actuelle du recrutement de la police genevoise n'est pas satisfaisante. Il y a en conséquence un manque d'effectif au sein de la gendarmerie genevoise et de la PSI et il s'agit de résoudre ce fait par un ensemble de mesures, dont fait partie l'exercice de cette fonction par des étrangers. Dans une ville où 38% de ses résidents sont d'origine étrangère, la présence d'étrangers dans la police favoriserait le dialogue et la proximité de cette dernière à l'égard de la population dans son ensemble. Il déplore par ailleurs le préjugé qui voudrait que les étrangers seraient moins à même de faire appliquer le cadre légal que les Suisses. C'est une vision dangereuse, car elle va dans le sens de l'exclusion et de la méfiance. L'important pour les Verts est la formation qui permet d'acquérir la connaissance inhérente à la fonction de policier. La situation actuelle a comme effet pour certaines personnes de devoir choisir entre leur nationalité d'origine et la nationalité suisse, ce qui n'a pas lieu d'être pour exercer le métier de policier. Le groupe des Verts est en faveur du renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Le groupe libéral partage l'opinion des Verts. Il relève que certains policiers suisses sont domiciliés en France. Il estime important d'augmenter les effectifs et, dès lors qu'aucune solution n'a été trouvée, il convient de formuler des propositions. Il précise en revanche qu'il ne voit pas de raison de donner aux permis C un accès favorisé à la fonction de policier, dont les personnes concernées par les accords bilatéraux, par exemple, ne

bénéficieraient pas. Il estime que la limitation aux détenteurs de permis C empêcherait également de profiter de personnes formées à l'étranger.

Le groupe MCG estime que les problèmes du recrutement ne sont pas liés à la nationalité mais aux exigences des examens d'entrée. Il constate que les efforts en matière de publicité de recrutement sont nuls. Le niveau actuel demandé correspond à un niveau de maturité professionnelle et les jeunes ayant ce niveau de formation sont plus attirés par le secteur privé. Il relève également que les critères d'engagement sont trop sévères concernant la condition physique. Les lunettes, les varices et les pieds plats par exemple empêchent d'accéder à la fonction de gendarme. Il serait aussi possible de donner des postes à des personnes handicapées, or, aucun effort n'est fait en ce sens. Les critères d'engagement doivent donc évoluer. Le critère des connaissances linguistiques est aussi à son avis trop sévère. Il convient de laisser des chances à un plus grand nombre de jeunes, car la police n'est plus représentative de la population. Il relève aussi l'importance de détenir la mentalité locale. Par ailleurs, il constate que beaucoup de renseignements concernant la sécurité intérieure du pays sont accessibles à la gendarmerie, il est donc délicat d'ouvrir la fonction à des personnes étrangères pour des questions de protection de l'Etat. Il estime que des risques existent, pouvant également se présenter avec un binational. Mais dès lors qu'une personne détient la nationalité suisse, elle a un devoir d'honnêteté et de fidélité. Il indique ne pas être opposé à la présence de permis C, il n'est cependant pas favorable à la présence de gendarmes français par exemple, imprégnés d'une mentalité militaire.

Le groupe socialiste estime gênant que des personnes investies d'un certain pouvoir ne soient pas dotées des droits civiques. Elles seraient en effet amenées à appliquer les lois sans pouvoir les voter, ce qui pose problème. Il pense par ailleurs que ce sont les critères de recrutement qui sont à revoir. Les étrangers détenteurs d'un permis C peuvent déjà rentrer dans la police, or ce sont les candidatures qui font défaut. Il ne voit pas ce qu'apporte la motion quant à l'amélioration du recrutement, dès lors qu'il est déjà possible d'engager des permis sous condition de naturalisation.

Le groupe PDC pense que l'engagement de permis C ne permet pas d'augmenter le recrutement. Il estime aussi que les critères de recrutement doivent être revus. L'orthographe, par exemple, ne doit pas être considérée de toute première importance. Toutefois, la motion constitue un dispositif supplémentaire qui permettrait d'améliorer le recrutement, en s'inscrivant dans une optique de qualité de la formation.

Le groupe radical indique être en faveur de la motion. La cheffe de la police a rappelé que la question de la sécurité de l'Etat était marginale.

Il estime que la réussite de la dictée n'est pas déterminante de l'existence d'un bon policier. Il conviendrait de distinguer au sein de la police les tâches de terrain et les tâches administratives.

Vote final

Pour :	9 (1 MCG, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve)
Contre :	1 (1 S)
Abstentions :	2 (2 S)

Le renvoi de la motion 1526 au Conseil d'Etat est accepté.

Conclusion

La grande majorité de la Commission judiciaire et de la police vous engage, au vu des arguments susmentionnés, à accepter le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Proposition de motion (1526)

visant à l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- que, malgré l'effort fait en 2000 pour abaisser le nombre d'heures supplémentaires dans la police, le solde cumulé de ces heures supplémentaires s'élevait déjà à 284 773 heures à la fin de l'année 2002 ;
- que, au-delà de l'accroissement de la charge de travail, un réel problème de recrutement se pose actuellement dans la police ;
- que, malgré l'augmentation de la ligne budgétaire prévue pour l'engagement de personnel complémentaire dans la police, les postes supplémentaires n'ont pu être pourvus ;
- que Genève est une société multiculturelle et que l'engagement de personnes issues de communautés étrangères favoriserait le dialogue avec ces communautés et l'intégration des étrangers à la vie de la cité ;
- que la modification de la loi sur la police proposée par le Conseil d'Etat ne prévoit pas d'ouverture dans ce sens,

invite le Conseil d'Etat

à prévoir et faciliter l'engagement de détenteurs de permis C dans la police genevoise.

RÉCAPITULATIF PERMIS C

	2004 / A		%	2004 / A		%	2004 / A		%	2004 / B		%	2004 / B		%	
	Offre de Candidature	Permis C		Examen	École		Permis C	Examen		École	Permis C		Examen	École		
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total			
EPJ	263	0	138	0	20	0	185	52	28,1	106	25	23,6	24	2	8,3	
EG	183	0	129	0	19	0										
EPSI																
	2005 / A		2005 / A		2005 / A		2005 / B		2005 / B		2005 / B		2005 / B		2005 / B	
	Offre de Candidature	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total	
EPJ	462	63	211	32	22	14,5	163	29	17,8	142	21	14,8	24	1	4,2	
EG	244	49	95	19	24	16,7										
EPSI	35	4														
	2006 / A		2006 / A		2006 / A		2006 / B		2006 / B		2006 / B		2006 / B		2006 / B	
	Offre de Candidature	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École	Permis C	Examen	École
	Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total		Total	
EPJ	271	34	162	19	13	0	147	31	21,1	111	21	18,9	19	3	15,8	
EG	171	29	108	2	19	1										
EPSI	212	54	126	27	15	3										

' = PAS EU D'ÉCOLE

